

Les réfugiés dans les Alpes-Maritimes pendant la guerre de 1914-1918

« L'assistance aux réfugiés correspond à une véritable dette contractée par la nation à l'égard d'une catégorie de citoyens qui a eu à supporter la plus lourde part des misères provoquées par la guerre ou des sacrifices exigés par la défense nationale. »

Ainsi s'exprimait le ministre de l'Intérieur, Pams, en codifiant le régime des réfugiés. Officiellement, la qualité de réfugié était reconnue aux Français, aux ressortissants alliés, aux Alsaciens-Lorrains, dans certains cas aux neutres originaires de régions envahies ou exposées au feu. La réglementation prévoyait que cette qualité de réfugié ne pouvait s'acquérir par le mariage, qu'elle était perdue par les femmes épousant un non-réfugié, mais que les enfants restaient considérés comme réfugiés, même si leur mère se remariait. Tant de précision venait de ce que les évacués recevaient des secours, dès lors qu'ils étaient installés dans leur commune de repli et qu'ils prouvaient la faiblesse ou l'absence de leurs ressources, ce qui constituait le cas général. Dans chaque département, un service de contrôle et une commission présidée par le préfet examinaient toutes les questions relatives aux réfugiés¹.

Les archives du service des réfugiés des Alpes-Maritimes ont été, semble-t-il, entièrement conservées et se répartissent en 84 liasses épaisses. Ainsi on pourra mieux préciser combien les Alpes-Maritimes accueillirent de ces hôtes malheureux, ce que fut leur vie matérielle et les rapports qui s'établirent entre eux et les habitants de la région.

1. Aux réfugiés s'ajoutèrent, en nombre moindre, les rapatriés civils, internés en Allemagne au début de la guerre et renvoyés ensuite en France.

I. - L'importance des réfugiés dans les Alpes-Maritimes.

Avant d'examiner la vie des réfugiés, on peut présenter, autant que la documentation le permet, une approche démographique de ce groupe : ses effectifs, son origine géographique et sociale, sa répartition dans le département.

Le 31 août 1914, le préfet, André de Joly, proposait d'accueillir 20.000 réfugiés. En fait, le département ne devait officiellement, en période de plus grosse affluence, n'en héberger qu'un peu plus de la moitié. Environ un mois après l'entrée en guerre, le 15 septembre 1914, 3.900 réfugiés se trouvent dans les Alpes-Maritimes. Le 23 octobre, ils sont 4.650; le 31 mars 1915, leur effectif atteint 6.450. Mais ensuite les chiffres sont moins élevés et, de l'été 1915 à la fin de 1917, ils varient entre 4.000 et 5.000.

En 1918, avec la reprise de la guerre de mouvement, les effectifs montent à nouveau : 7.378 le 30 avril, 9.809 le 31 juillet, 11.351 en septembre, chiffre record ².

La fin de la guerre n'amène pas un retour rapide des réfugiés chez eux : ils sont encore 10.629 en janvier 1919, 5.912 en mai 1919, 3.160 en janvier 1920, plus d'un millier en mai 1921. Cette relative lenteur des départs s'explique par les difficultés des transports et de la reconstruction dans les régions envahies et dévastées par la guerre. D'ailleurs, l'administration prit soin d'échelonner les retours en établissant les listes des communes qui pouvaient ou non accueillir immédiatement leurs habitants. Enfin, dans certains cas, les départs purent être retardés pour des raisons de santé ou par le désir de terminer l'hiver sur la Côte d'Azur.

Il convient de préciser que le nombre des réfugiés hébergés dans les Alpes-Maritimes n'était pas stable ; il variait sans cesse, d'une semaine à l'autre, de quelques dizaines à quelques centaines d'unités, sous l'effet de déplacements nombreux. Les changements de résidence venaient de raisons personnelles : souvent des familles avaient été dispersées dans l'exode et se rassemblaient ensuite dans un département qui n'était pas celui où avait échoué tel ou tel de

2. Ainsi, tout au long de la guerre, le nombre des réfugiés représente moins de 3 % de la population totale du département, pourcentage considéré par le Gouvernement comme ne devant pas être dépassé.

ses membres; il arrivait aussi que des réfugiés quittassent les Alpes-Maritimes pour trouver du travail dans une région plus industrialisée. Des décisions administratives pouvaient aussi amener des déplacements : tel local devait être récupéré, tel village se déclarait trop pauvre pour continuer à nourrir ses hôtes... Cette instabilité empêche de connaître le nombre total de réfugiés reçus dans les Alpes-Maritimes pendant la durée de la guerre; les chiffres que nous donnons ne constituent qu'une photographie de la situation à un moment précis. De même, il est impossible de calculer le taux de mortalité correspondant à la liste d'environ 700 décès survenus parmi les réfugiés entre 1914 et 1922.

Cependant, en dépit des variations globales dans les chiffres, on peut observer des constantes au sein des divers groupes qui composaient la masse des réfugiés. Ainsi, comme il est normal, les Français constituèrent toujours la section la plus nombreuse, en gros les 4/5 du total. Le nombre des Alsaciens-Lorrains resta modeste : 200 au maximum. Parmi les étrangers, le groupe des Belges se place en tête : leur effectif ne dépassa pas le millier, mais ils représentaient environ le 1/10 de tous les réfugiés et même plus au début de la guerre³. On note enfin la présence d'une bonne centaine de Serbes, de quelques dizaines de Russes, de Hollandais...

Les sources ne livrent aucune indication nette sur la répartition des réfugiés par sexe et par âge. On peut facilement supposer que les hommes étaient minoritaires et que la majorité comprenait des vieillards, des femmes et des enfants. Sur l'importance de ces derniers, on pourra cependant se montrer plus précis ; les enfants étaient surtout nombreux dans le groupe des Français où ils formaient presque le 1/3 de l'effectif⁴, tandis que chez les étrangers la proportion était un peu moins élevée.

L'origine géographique des réfugiés sera plus facilement établie, grâce à la présence de quelques statistiques dans les archives. Le tableau suivant montre les diverses provenances au 1^{er} février 1916 et au 30 juillet 1918.

3. Quelques exemples : 31 mars 1915 : 995 Belges sur 6.450 réfugiés.

31 juillet 1915 : 571 sur 5.070,

28 février 1918 : 566 sur 6.096.

4. A titre d'exemple, les réfugiés français se divisent ainsi :

31 juillet 1915 : 2.903 adultes et 1.321 enfants,

31 octobre 1918 : 5.611 adultes et 2.596 enfants.

Départements	1 ^{er} juillet 1916	30 juillet 1918
Meurthe-et-Moselle	387	527
Meuse	1.655	1.355
Vosges	109	67
Haute-Marne	3	»
Haut-Rhin	»	16
T. de Belfort	10	»
Ardennes	181	214
Marne	365	392
Seine	177	104
Seine-et-Marne	»	1
Seine-et-Oise	6	11
Oise	24	86
Aisne	536	987
Nord	360	2.256
Pas-de-Calais	74	1.274
Somme	16	1.659
Alsaciens-Lorrains	68	93
Belges	665	783
Divers		
(Serbes, Russes, Italiens, etc.) ..	177	207
TOTAL	4.813	9.982

Il apparaît que les réfugiés français étaient originaires de l'Est, du Centre du Bassin Parisien et du Nord et que l'évolution de leur nombre, à partir de ces trois régions, a été différente. Le début de la guerre amène principalement l'exode des habitants de l'Est, surtout de la Meuse, et des départements du Nord, de l'Aisne et de la Marne; les autres secteurs sont moins touchés. En juillet 1918, les effectifs de l'Est et du Bassin Parisien se sont maintenus, mais ceux de la région du Nord (Pas-de-Calais, Somme) accusent une hausse nette. Ces fluctuations s'expliquent par la localisation des combats au cours de la guerre : les premiers affrontements se déroulent surtout dans les départements frontaliers de l'Est et du Nord; ensuite, ces départements se trouvent isolés par la stabilisation du front qui les place en zone allemande et empêche tout retour. Au début de 1918, des attaques allemandes sont lancées sur la Flandre et la Picardie, ce qui cause une nouvelle vague de départs; ainsi 1.500 habitants d'Amiens arrivent à Nice en avril 1918.

Après avoir précisé l'origine géographique des réfugiés, on peut s'interroger sur leur origine sociale. Il sera plus difficile de s'en faire une idée nette, les renseignements étant rares à ce sujet. On remarquera d'abord que, dans les départements d'origine, la majorité de

la population jouit d'un niveau de vie modeste : familles de cultivateurs, de mineurs, d'ouvriers d'usine... La consultation des nombreux dossiers personnels contenus dans les archives confirme cette donnée. Cela ne signifie pas l'absence de réfugiés d'un niveau plus élevé. Ainsi, en juillet 1915, le rapport d'un inspecteur du ministère de l'Intérieur signale que certains d'entre eux sont assez riches, notamment les Belges en résidence à Nice. On peut supposer qu'un certain nombre de ces Belges avaient connu, avant-guerre, la Côte d'Azur et s'y étaient ensuite volontiers repliés. De même, en janvier 1915, le préfet rapporte qu'un millier de réfugiés, qu'il appelle « bourgeois », vivent à Nice : ils touchent l'allocation mais se logent à leurs frais : à cette date, ce chiffre d'un millier représente un peu plus du 1/6 des réfugiés du département. Divers renseignements montrent que les réfugiés « de qualité », notamment les Belges, résidaient principalement à Nice⁵, accessoirement dans d'autres localités du littoral ; ainsi le nombre des bourgeois ne devait guère être supérieur à ce qu'indiquait le préfet.

Une fois les réfugiés arrivés dans les Alpes-Maritimes, ils étaient répartis entre les diverses communes du département ; sur les 159 communes qu'on y compte, 65 en moyenne reçurent des contingents ; il faut ajouter à ce chiffre la principauté de Monaco, qui, dès le 3 septembre 1914, offrit d'accueillir une partie de ces nouveaux résidents. En fait, la répartition était extrêmement inégale, car l'intérieur du département comprenait surtout des villages de montagne, trop pauvres pour se charger de nombreuses bouches supplémentaires et parfois mêmes incapables de tout effort. Aussi un faible nombre de réfugiés étaient-ils envoyés dans l'arrière-pays : généralement quelques unités ou, au mieux, quelques dizaines par commune ; seule Grasse, plus importante, en hébergeait davantage. C'étaient donc les grandes cités du littoral qui recevaient la majeure partie de ces hôtes forcés. En tête se place Nice qui accueillait près de la moitié des réfugiés, ce qui, pour la période allant jusqu'au début de 1918, représente un chiffre compris entre 2.000 et 3.000. Ensuite viennent Cannes qui hébergeait de 500 à 1.000 réfugiés, Menton et Monaco avec chacune 200 à 300 réfugiés, puis les autres communes de la côte : Antibes, Cagnes, Beaulieu, Cap-d'Ail...

5. Ainsi, le 30 avril 1915, sur 870 Belges recensés dans les Alpes-Maritimes, 659 vivent à Nice.

Après avoir ainsi précisé l'importance des réfugiés dans les Alpes-Maritimes, leur origine et leur répartition, on peut étudier ce que fut leur vie matérielle dans leur nouvelle résidence.

II. - La vie matérielle des réfugiés.

Les réfugiés étaient d'abord accueillis et dirigés sur une commune du département; ensuite se posaient les problèmes du logement, de la perception des secours, du travail...

La prise de contact avec leur nouvelle résidence revêtait une certaine importance pour les évacués; or, il ne semble pas que l'organisation ait été parfaite. Déjà, ces malheureux avaient dû quitter leur pays dans des conditions douloureuses : quelques documents ⁶ montrent l'arrivée des Allemands dans le Nord et dans l'Est, la peur qu'ils causent, leurs pillages et leurs brutalités parfois, la fuite désespérée des habitants, les longues journées de marche, la dysenterie, la pluie... Finalement, les fuyards sont rassemblés par les autorités civiles et militaires, entassés dans des trains, souvent formés de wagons à bestiaux, et expédiés vers le Sud, en convois spéciaux. Alors, le front ayant priorité dans les transports, commence un long voyage ferroviaire : on met 58 heures pour venir de Commercy à Nice, 20 heures 34 de Montélimar à Nice, 15 heures 10 de Miramas à Nice. L'arrivée avait généralement lieu de nuit avec, de l'aveu même du préfet, des retards de 2 à 5 heures.

Le premier convoi fut accueilli le 11 septembre 1914 par le préfet et les autorités. Les suivants n'eurent pas droit à tel honneur, car les arrivées furent nombreuses jusqu'à la fin de la guerre. Les spectateurs étaient frappés par l'air triste et abattu des nouveaux arrivants; ces gens venaient d'endurer des épreuves pénibles, certains étaient sans nouvelles de leur famille, la plupart avaient perdu tous leurs biens.

Or, tous les renseignements dont nous disposons sur les premières heures que passaient les réfugiés dans le Midi montrent la mauvaise organisation de l'accueil, la précarité du premier héber-

6. Il faut citer ici un ensemble émouvant de textes conservés dans les archives des réfugiés (dossier 4); il s'agit de rédactions recueillies en 1916 parmi les enfants, en vue d'un concours organisé sur le sujet : « Comment les Allemands vinrent dans mon pays. Comment ils me conduisirent en Allemagne. Comment j'ai vécu là-bas. Comment j'en suis revenu. »

gement, l'inconfort général. A Nice, après une collation, une partie des réfugiés étaient conduits dans un garage de la rue Verdi pour s'y reposer sur de la paille; d'autres, amenés dans divers hôtels, devaient dormir sur les tapis du hall, les fauteuils étant réservés aux vieillards; un enfant raconte qu'il faisait partie d'un groupe de huit réfugiés qui avaient eu le bonheur de se voir attribuer trois lits, sans draps ni couvertures. Un rapport adressé, le 14 septembre 1914, au préfet par le maire d'Antibes sur la réception des réfugiés dans sa commune est éloquent⁷.

« Ne pouvant les diriger dans la nuit sur les cantonnements prévus, nous avons dû organiser d'abord un repas sommaire qui leur a été servi à une heure du matin, puis un campement de fortune dans la partie de notre école de filles non occupée par les dames de la Croix-Rouge... Ces dames ont refusé purement et simplement (de prêter des lits) sous le prétexte futile qu'il faudrait désinfecter leur matériel... Par contre, le curé de la paroisse, non content de nous offrir son propre salon, s'est offert à faire mettre lui-même de la paille dans l'église du Saint-Esprit pour y recevoir nos réfugiés. »

Il ne semble pas que la situation se soit améliorée avec le temps. Ainsi, en septembre 1917, des évacués, dont le train avait cinq heures de retard, ne trouvèrent rien de prêt à Nice et durent dormir à la belle étoile — renseignement rapporté par la presse, mais démenti par le maire, le général Goiran.

Certains réfugiés voyageaient par leurs propres moyens, mais ils étaient beaucoup moins nombreux. En tout cas, les nouveaux arrivants devaient se soumettre à un contrôle sanitaire; on cherchait surtout à dépister les malades contagieux. Parfois, peu après l'arrivée, les autorités demandaient des renseignements militaires à propos de l'ennemi et des indications sur les éventuels mauvais traitements infligés par les Allemands⁸.

Les réfugiés, après s'être reposés, étaient dirigés vers une résidence durable; ils découvraient donc une localité et une maison nouvelles. Le choix de la commune ne leur était pas indifférent; beaucoup avaient des préférences que les décisions administratives

7. Dossier 76.

8. Dans le dossier 84 se trouvent des réponses fournies par les réfugiés et les rapatriés d'Allemagne ou des départements occupés. Ils ne donnent guère de renseignements militaires, mais se plaignent de la mauvaise nourriture distribuée par les Allemands dans les camps, des conditions sordides du logement, de quelques coups administrés par leurs gardiens. Plus rares sont ceux qui signalaient des exécutions de civils et des sévices graves.

ne satisfaisaient pas toujours. Ainsi on voit des réfugiés de 1918 se plaindre d'avoir été conduits à Eze et non dans une grande ville. Ceux que le hasard envoyait dans l'arrière-pays semblent avoir été les plus mécontents, surtout quand ils avaient pu comparer avec la côte; ils s'estimaient alors nettement défavorisés. C'est pourquoi le sous-préfet de Puget-Théniers écrivait au préfet en juin 1918⁹ :

« Les conditions de confort ne sont pas très satisfaisantes; aussi, lorsque ces pauvres gens ont pris, au lendemain de leurs épreuves, quelques jours de repos sous le ciel de Nice, l'aspect rébarbatif de nos montagnes produit-il sur eux une fâcheuse impression... J'insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à les diriger directement sur Puget-Théniers, si c'était possible, sans les laisser en contact avec les attraites de la côte et avec les précédents évacués qui en jouissent actuellement. »

La différence entre les types d'hébergement n'était pas seulement géographique; on distinguait aussi le logement individuel et le logement collectif. Dès septembre 1914, des particuliers avaient offert l'hospitalité dans leur propre habitation ou dans d'autres locaux dont ils disposaient; ainsi des réfugiés étaient gracieusement logés dans des chambres ou dans des appartements. Par la suite, d'autres logements individuels furent utilisés, mais contre paiement d'un loyer par l'administration; les réfugiés étaient donc logés gratuitement, mais pouvaient seulement prétendre à des locaux d'un niveau modeste; il arriva même que ces locaux fussent sordides. Parfois des réfugiés plus fortunés louaient une villa ou un appartement en rapport avec leur situation financière, mais ce cas était rare.

Le logement en collectivité fut utilisé aussi dès le début de la guerre. A cette fin, on recourait généralement aux hôtels, soit qu'ils eussent été offerts spontanément par leur propriétaire, soit, éventuellement plus fréquente, que l'autorité les eût réquisitionnés. Aux hôtels, il faut ajouter des bâtiments divers : couvents, sièges d'œuvres, plus rarement des villas appartenant à des Austro-Allemands, malgré les listes qu'en dressaient spontanément les particuliers et les municipalités. Il est difficile d'établir pour un moment donné une liste précise des locaux ainsi occupés, car, selon les besoins,

9. Dossier 10.

leur nombre varia ¹⁰. Il semble qu'en moyenne une vingtaine d'immeubles furent réquisitionnés dans le département pour le logement collectif des réfugiés.

Les propriétaires des établissements ainsi occupés n'étaient pas toujours satisfaits. A la fin de la guerre, quand ils récupérèrent leurs biens, ils attirèrent l'attention sur les dégâts parfois importants subis par leurs immeubles et firent valoir leur droit à être indemnisés; des procès s'ensuivront et traîneront dans certains cas jusqu'en 1925, voire 1928 ¹¹.

Quelle était la répartition géographique de ces deux types de logement et les effectifs de réfugiés affectés à chacun ? Tout naturellement, le logement collectif était surtout utilisé sur le littoral, car là seulement se trouvaient de grands hôtels et d'importants immeubles. Bien entendu sur la côte existaient aussi des logements individuels, mais leur nombre était limité par la faible quantité des offres généreuses et par la relative rareté des habitations modestes à louer dans une région habituée au tourisme de luxe. En revanche, dans l'arrière-pays et dans les petites communes, presque tous les réfugiés étaient installés dans des logements individuels meublés.

Le ministre de l'Intérieur avait fait savoir qu'il préférerait l'hébergement individuel ou familial à l'hébergement collectif qu'il voulait mieux réserver à l'accueil et au tri. Sans doute trouve-t-on là, comme nous le verrons plus loin, un écho des plaintes formulées contre les réfugiés logés ensemble : leurs querelles, les tentations diverses, la

10. Prenons l'exemple mieux connu de Nice. Les hôtels où logeaient les réfugiés étaient les suivants :

Hôtel Volnay,	d'août 1914 à janvier 1915, d'octobre 1915 à décembre 1916, de janvier 1918 à février 1919 ;
Hôtel de Venise,	de septembre 1914 à juin 1916, d'octobre 1918 à mai 1919 ;
Hôtel d'Ostende,	de septembre 1914 à novembre 1915 ;
Hôtel Terminus,	de septembre 1914 à juin 1915 ;
Hôtel Métropole,	de septembre 1914 à juillet 1915 ;
Hôtel des Nations,	d'octobre 1914 à février 1916 ;
Hôtel Belgravia,	de février à octobre 1915, en mai 1918 ;
Hôtel de Suède,	d'avril 1918 à mai 1919.

Furent également utilisés à Nice, avec plus ou moins de continuité : le garage Schneider, rue Verdi ; les locaux de la Bourse du Travail, de la Protection de la Jeune Fille, du Foyer, du couvent du Bon-Pasteur, du Lait Maternel, de la Brasserie Rubens, de la Maison Draghi, rue de France...

11. A titre d'exemple, citons l'hôtel Volnay qui touche 145.000 francs d'indemnité en 1924 et l'hôtel Terminus qui reçoit 200.000 francs.

fermentation des esprits... Au début de la guerre, lorsque les possibilités d'hébergement individuel étaient intactes, on put appliquer la formule la plus souhaitable : ainsi, en septembre 1914, à Nice, sur 1.336 réfugiés, 827 sont répartis chez l'habitant. Plus tard, avec l'afflux grandissant, la proportion de réfugiés logés collectivement augmente : en février 1916, 2.500 réfugiés sont hébergés isolément et 2.000 vivent en groupes, dans dix-sept immeubles réquisitionnés. A la fin de la guerre, le mouvement s'accroît.

Pour mieux comprendre le problème, il faut préciser qu'à deux reprises surtout les autorités ont été dépassées par les événements ; on peut même parler d'affolement. Le 30 août 1914, le ministre de l'Intérieur télégraphie au préfet que les « prévisions établies sont déjà considérablement dépassées ¹² ». Il y a plus de réfugiés que prévu ; c'est un élément supplémentaire dans la désorganisation générale. Cependant, les possibilités d'accueil sont intactes, en ce début de guerre et, tant bien que mal, les réfugiés sont absorbés.

La situation fut plus grave au début de 1918. Là encore, les autorités se trouvent devant une vague d'arrivées ; or, les locaux les plus faciles à utiliser sont occupés. Il faut donc trouver de nouvelles solutions : on songe aux casernes inoccupées, mais elles sont souvent délabrées et situées en des sites montagneux d'accès très difficile ; on dénombre les couvents, les séminaires, les villas austro-allemandes sous séquestre ; on demande de la literie à l'armée et aux hôtels ; le préfet trouve un millier de logements vacants dans les Alpes-Maritimes ¹³ et annonce l'imminence des réquisitions autoritaires, même dans l'arrière-pays, malgré la pauvreté des communes et la réticence des maires. Finalement les mesures adoptées furent moins radicales que prévu : on réquisitionna de nouveaux hôtels, mais pas de logements individuels ; on logea parfois d'office dans l'arrière-pays, mais souvent des accords amiables furent conclus.

Nous pouvons nous faire une idée de la vie matérielle des réfugiés dans les hôtels par la lecture d'un rapport officiel sur Grasse, daté de mars 1916 ¹⁴. A cette époque, l'Hôtel de France

12. Dossier 1.

13. 635 dans l'arrondissement de Grasse, 319 dans celui de Nice déjà très chargé et 91 dans l'arrondissement de Puget-Théniers.

14. Dossier 76.

abrite 177 réfugiés dont 119 adultes, et l'Hôtel de Provence en héberge 45 dont 29 adultes. Chaque famille, selon son effectif, a reçu une ou plusieurs chambres garnies de leur ameublement habituel et en particulier d'une literie complète. Pendant l'hiver, une température de 16° a été maintenue dans les deux établissements. On fait effort pour fournir une alimentation comparable à celle du Nord et de l'Est : au déjeuner sont servis un potage, puis, selon les jours, du bœuf, du porc, du lard bouilli, des saucisses ou du boudin, ensuite des choux ou des pommes de terre; le soir, un potage, des pâtes ou des légumes secs, une salade et des fruits; le vin apparaît à deux repas par semaine. De même, un rapport du maire d'Antibes, en janvier 1915, apporte quelques éléments¹⁵; dans cette localité, les réfugiés sont bien nourris de sorte que

« ... nous serions envahis si nous admettions toutes les demandes. Actuellement, nous avons organisé une salle chauffée où les réfugiés peuvent lire et travailler lorsque le temps est mauvais et pendant les longues veillées d'hiver. Tous les dimanches, nous leur donnons le café à midi après le dîner ».

La situation alimentaire n'était sans doute pas la même dans tous les établissements et les réfugiés, pour leur part, se plaignirent souvent du caractère trop méridional de la nourriture ou de sa mauvaise qualité.

En décembre 1917, le ministre de l'Intérieur, en avertissant le préfet de l'arrivée d'un convoi de réfugiés, estimait qu'au moins les 2/3 d'entre eux ne pouvaient matériellement subsister seuls. Le fait est que, depuis le début de la guerre, l'administration versait des allocations et procédait à des distributions en nature, cela sans distinction de nationalité; en effet, les étrangers alliés étaient secourus au même titre que les Français, sans qu'on cherchât à qui incombait la dépense¹⁶.

Au début de la guerre, l'allocation s'élevait à 1,25 F par adulte et à 0,50 F par enfant de moins de 16 ans. Cependant les préfets disposaient de quelque initiative pour ajuster le montant de l'allocation aux prix de leur département : ainsi, en juin 1915, la part des enfants passa à 0,75 F. En 1917, l'adulte touchait 1,50 F par jour et l'enfant 1 F; en 1918, 1,75 F pour l'adulte, 1,25 F pour les deux

15. Dossier 76.

16. Après la guerre, la Belgique remboursa 440 millions à la France pour l'aide fournie aux sujets belges.

premiers enfants, 1,50 F à partir du troisième. Les réfugiés pouvaient travailler ou percevoir certains revenus; ces gains s'ajoutaient à l'allocation et le cumul était autorisé jusqu'à un certain plafond, généralement déterminé par le préfet; au-delà, l'allocation était supprimée, en totalité ou en partie. En 1917, le plafond dans les villes du littoral est de 150 F par mois pour un chef de famille; en 1918, de 8 F par jour pour un réfugié isolé ou chef de famille et de 1,75 F pour chaque personne supplémentaire dans la famille; en 1919, de 9,50 F et de 2 F. De plus, à partir d'avril 1918, chaque réfugié reçoit un secours de 20 F à son arrivée¹⁷.

Cependant il existait des exceptions à ces règles générales. En principe, les réfugiés étaient logés gratuitement ou, si cela se révélait impossible, recevaient un secours de loyer; mais, dans les établissements d'hébergement collectif et dans les hôpitaux, l'administration opérait une retenue sur l'allocation pour couvrir les dépenses d'entretien: ainsi en 1918, les adultes logés en commun ne recevaient que 0,25 F et les enfants 0,10 F. Dans d'autres cas, les réfugiés qui le désiraient pouvaient être placés en pension chez des particuliers qui, à charge de les loger et de les nourrir, recevaient l'allocation journalière. Les fonctionnaires repliés et gagnant moins de 6.000 F par an percevaient une indemnité spéciale; des secours exceptionnels étaient accordés aux élèves de l'enseignement secondaire, aux tuberculeux, aux femmes en couches...

Toute cette réglementation demandait beaucoup de travail aux services préfectoraux des réfugiés. En particulier, la surveillance des cumuls de l'allocation avec d'autres ressources était sévère; pour quelques réfugiés qui avisaient honnêtement l'administration de leur situation, il en était bien d'autres qui essayaient de passer outre et de toucher le plus d'argent possible. Il fallait alors ouvrir des enquêtes et radier les contrevenants.

En plus de ces versements en argent, le département, à partir des crédits spéciaux ouverts par le gouvernement, distribuait des vêtements, du linge, des chaussures... Ainsi, à Noël, les enfants

17. Pour mieux saisir la valeur des sommes mentionnées ci-dessus, confrontons-les avec quelques prix relevés à Nice pendant la guerre (cf. R.-J.-C. SCHOR, *Nice pendant la guerre de 1914-1918*, Publications des Annales de la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence, 1964): pain, le kg, 0,45 F en août 1914, 0,60 F en août 1917; pâtes alimentaires, le kg 0,80 F en septembre 1914, de 1,35 F à 1,60 F en octobre 1917; sucre, le kg 1,40 F en août 1916, de 1,90 à 2,10 F en octobre 1918.

recevaient ce qu'on appelait des « étrennes utiles ». Souvent, le soin de ces distributions était laissé aux communes; quelquefois elles ne craignaient pas de dépasser les crédits¹⁸. Pour alléger le fardeau de l'Etat, le préfet recommandait de faire appel à la charité privée; celle-ci avait trouvé un large champ d'action: des dons étaient recueillis, les journaux, la Croix-Rouge ouvraient des souscriptions, diverses œuvres intervenaient, les ouvriers municipaux confectionnaient « caracos de pilou et cache-nez », les départements d'où étaient originaires les réfugiés aidaient leurs ressortissants, ainsi le Comité de Secours de l'Aisne présidé par Gabriel Hanotaux...

Une partie des réfugiés installés dans les Alpes-Maritimes se trouvaient en état de travailler. Mais le marché local du travail était étroit: les ressources agricoles et industrielles furent toujours modestes dans ce département. Aux termes d'une statistique préfectorale de mai 1916, les professions employant le plus de réfugiés étaient les suivantes¹⁹:

Activités	Hommes	Femmes
Agriculture	184	149
Textiles	43	44
Confection	21	120
Manœuvre - Manutention	97	98
Commerce	87	27
Domestiques	26	236

Au total, les activités qui occupent le plus de main-d'œuvre sont l'agriculture, puis la domesticité, la manutention et la confection. Sauf dans l'agriculture et le commerce, les femmes sont majoritaires, surtout dans la domesticité et la confection²⁰.

Les faibles ressources des Alpes-Maritimes en travail et la présence de nombreux réfugiés originaires de régions actives expliquent que beaucoup d'offres d'emploi parvinrent de toute la France à la préfecture. La main-d'œuvre était activement recherchée par le ministère du Travail pour les usines de la Défense nationale ou les entreprises privées, par les comités de réfugiés départementaux et

18. Par exemple, en mars 1919, le maire de Cap-d'Ail dépense, en vêtements, 8.000 F de plus que le crédit alloué. Le préfet, Armand Bernard, maugrée, mais paie la note « pour éviter le discrédit qu'une pareille mesure (un refus) ne manquerait de jeter sur l'administration » (dossier 39).

19. Dossier 54.

20. A cette date, environ 30 % des réfugiés, en se fondant sur leur nombre total, enfants compris, occupent un emploi.

par la Croix-Rouge, pour l'agriculture ou l'industrie et notamment pour les nouvelles usines fondées en zone non occupée ; le service des réfugiés de Lyon, qui avait organisé un office de placement et ne pouvait satisfaire à toutes les demandes d'employeurs, cherchant aussi des travailleurs; les autorités belges exhortaient leurs compatriotes à se mettre au service de la France pour hâter la victoire. Souvent les entreprises écrivaient directement au préfet : ainsi les aciéries de Longwy repliées à Aubervilliers, la firme textile Cauvin et Yvose ou encore l'usine Peugeot d'Audincourt qui, en octobre 1916, après avoir montré son rôle de fabriquer de munitions et les problèmes d'achat des machines, ajoutait :

« Nous rencontrons dans l'exécution de notre programme une difficulté presque insurmontable, le *manque* de personnel pour actionner les machines et les alimenter. Les nombreuses démarches de toute nature que nous avons faites jusqu'à ce jour ne nous ont pas donné le résultat désiré et c'est pourquoi nous avons pensé à nous adresser à vous en vue d'un recrutement plus efficace de la main-d'œuvre ¹⁹. »

Le préfet faisait connaître ces offres par voie d'affiche, dressait des listes de réfugiés sans travail, mais il ne semble pas qu'un plein succès ait couronné ses efforts : en décembre 1916, il écrit au ministre du Travail qu'il a bien trouvé quelques ouvriers, mais, ajoute-t-il :

« il en reste encore trop qui, sous le couvert d'emplois plus ou moins temporaires, préfèrent continuer à jouir de la douceur de notre climat » ²¹.

Pourtant, un mois avant, il avait exhorté les réfugiés au travail :

« A une époque où la France a besoin plus que jamais, à l'arrière, pour son relèvement économique, de l'énergique collaboration de tous ceux de ses enfants qui ne peuvent la servir au front, on me signale qu'un certain nombre de réfugiés résidant dans les Alpes-Maritimes ne cherchent pas à s'employer ou même refusent, sans motif valable, une besogne répondant à peu près à leurs aptitudes et convenablement rémunérée ²¹. »

Dans la vie des réfugiés comptaient aussi les rapports qu'ils pouvaient garder avec leur région d'origine. En fait, ces liens étaient malaisés à établir. Dès 1914, des agences privées s'étaient créées et donnaient, contre argent, des nouvelles sur les amis ou les parents perdus dans l'exode; il apparut qu'il fallait parfois se méfier de l'honnêteté de ces agences. Plus tard, les comités des départements du Nord et de l'Est établirent des fichiers de leurs compatriotes

21. Dossier 53.

exilés et apportèrent des aides diverses. Le ministère de l'Intérieur, le centre de tri des réfugiés à Evian rassemblèrent aussi des renseignements. A partir de 1916, un service de correspondance fut organisé avec les départements envahis : sur des cartes spéciales on pouvait, tous les deux mois, écrire un texte de vingt mots au maximum et traitant exclusivement d'affaires privées.

Ainsi les réfugiés avaient une vie matérielle assurée mais peu large, et une faible part dans la détermination de leur sort. Ils étaient accueillis dans de mauvaises conditions, logés modestement, affectés d'autorité dans une commune et, devant recourir, pour la plupart, à l'aide officielle pour subsister, n'en retiraient qu'un niveau de vie médiocre.

Cette vie les mettait quotidiennement en relation avec les habitants des Alpes-Maritimes. Quels rapports s'établirent entre les deux groupes ?

III. - Les rapports entre les réfugiés et les habitants des Alpes-Maritimes.

Il est certain que la Côte d'Azur exerçait un attrait sur les réfugiés. Chaque année, à l'approche de l'hiver, beaucoup d'entre eux arrivaient de toute la France, sans autorisation, et demandaient le versement de l'allocation. Le préfet gardait seulement les malades et ceux qui justifiaient d'un emploi; les autres étaient renvoyés. Cependant le prestige de la Côte d'Azur et ses charmes n'étaient pas tels qu'ils pussent effacer toute cause de conflit entre les hommes mis en présence par les circonstances de la guerre. Il est vrai que la documentation garde surtout trace des mécontentements, des aigreurs, des difficultés; les gens satisfaits écrivent rarement, les situations sans problèmes motivent peu d'enquêtes. Il faudra donc essayer de faire la part des choses et de jauger la situation à partir des plaintes, sans se laisser obnubiler par leur nombre. Ainsi on pourra constituer en quelque sorte deux dossiers : les griefs des Méridionaux et ceux des réfugiés; puis, pour chacun, on tentera de voir s'il est justifiable ou non.

Les habitants des Alpes-Maritimes se plaignirent souvent, et parfois âprement des réfugiés. Laissons parler deux maires dont les propos reflètent une bonne partie des doléances : celui de Roquebrune-Cap-Martin d'abord, en juin 1915²² :

22. Dossier 77.

« Les réfugiés se refusent à entretenir même sommairement les locaux confortables qui leur ont été attribués et les laissent dans un désordre et une saleté surprenants. »

Quant au maire de Cannes, il s'exprime ainsi en octobre 1914 ²³ :

« Les réfugiés franco-belges nous ont causé une pénible déception. Ils sont tous animés du plus mauvais esprit, inaccessibles à tout sentiment de reconnaissance, et leur paresse dépasse toutes les limites. Exigeants, indisciplinés, irrités parce que vous leur refusez l'autorisation de retourner chez eux, ils ont lassé toutes les bonnes volontés. »

Le maire a apaisé un début de révolte, mais il en prédit une nouvelle :

« Ils saccageront tout dans l'hôtel, et se répandront en ville où ils feront des manifestations bruyantes. Ils seront odieux, mais nous serons ridicules, comme toutes les fois qu'on est trompé dans une affection... Il est d'une extrême urgence que vous nous débarrassiez de ces gens-là, pour lesquels, d'ailleurs, l'administration ne nous a pas encore donné un centime et dont personne ici ne veut plus s'occuper. »

Mais avec la saleté, l'ingratitude, la paresse, le dossier n'est pas complet; il faut y ajouter, sans cesse dénoncés par des pétitions, des lettres anonymes ou des enquêtes diverses, l'alcoolisme, le vol, les déprédations, la mendicité, le désordre des mœurs, l'adultère, la prostitution, les dettes impayées, les propos antifrçais...

Ces plaintes des Méridionaux qui enveniment les rapports sont-elles justifiées ? Il est certain que pour chacune d'entre elles on trouve des exemples qui la confirment. Ainsi on vit des mendiants faire du « porte à porte » ; on déplora des dettes impayées, des larcins, des dégâts souvent importants causés aux habitations ; quand l'armée, en 1919, veut récupérer la literie qu'elle a prêtée, le maire de Nice répond que tout a été « brûlé, détruit ou emporté par les réfugiés ²⁴ ». Le maire de Menton fait évacuer l'Hôtel de Londres en mars 1918 et relogé tous les réfugiés en appartements meublés, car « cette vie en commun à l'hôtel engendrait souvent des habitudes de paresse et des querelles de femmes ²⁴ ». Un inspecteur du ministère de l'Intérieur note, en juillet 1915, qu'il faut spécialement surveiller les mœurs et l'hygiène dans les hôtels. Des réfugiés essaient indûment de toucher plusieurs allocations : « Il en est qui usent de la charité, d'autres qui en abusent ²⁵. » La police doit calmer des agités et des ivrognes, pourchasser des prostituées; en

23. Dossier 76.

24. Dossier 33.

25. Journal *l'Union Artistique et Littéraire*, 15 mai 1915.

1916, elle découvre une roulette clandestine chez des Belges et saisit 1.000 francs d'enjeu; alertée par des lettres anonymes, elle surveille le casino de Monte-Carlo et y déniché des réfugiés, auxquels l'allocation est impitoyablement enlevée, puisqu'ils ont les moyens de jouer; en octobre 1915, des Belges qui échangent régulièrement des billets de banque avec des trafiquants à Vintimille sont arrêtés : ils ont 100.000 francs sur eux.

Mais de tels faits sont propres à toute société, il existe toujours des contrevenants aux lois, à la morale ou aux habitudes générales et, après tout, les réfugiés auraient pu procéder aux mêmes observations chez les Méridionaux. De plus, des individus douteux s'étaient glissés parmi les réfugiés et aucune sélection n'avait présidé à l'évacuation. On ajoutera que la situation présentait aussi des aspects particuliers : la période était troublée, les réfugiés étaient passés par de dures épreuves et, dans certains cas, on ne pouvait leur demander de réagir comme tout le monde. Leur manque de courage et même leur rancœur étaient explicables. Au lieu de les critiquer aigrement, il fallait plutôt essayer de les comprendre, de les « rééduquer » ; on devait, écrivait un journal sérieux, l'*Economiste du Littoral*, leur « redonner le sens de la vie normale par une douce discipline ²⁶. »

Cependant chacun, dans les Alpes-Maritimes, était aux prises avec ses propres difficultés; c'est pourquoi la compréhension, l'indulgence manquèrent face à des écarts qui n'étaient sans doute même pas le fait de la majorité des réfugiés. Le préfet eut beau déplorer que les nouveaux venus ne ressentissent pas « l'impression de cordialité et de générosité qu'ils sont en droit d'attendre », lancer des appels à l'esprit d'accueil, à la « sollicitude » des habitants des Alpes-Maritimes, qui « plus heureux ne connaissent pas les horreurs de la guerre ²⁷ », l'hostilité et l'égoïsme l'emportèrent trop souvent. On en trouve le témoignage le plus net dans les villages de l'arrière-pays où les fautes des réfugiés avaient été mieux remarquées que dans les grandes villes. Aussi, lorsque en 1918 ces petites communes furent sollicitées pour accueillir de nouveaux hôtes, la plupart des maires refusèrent-ils ²⁷. Ils arguèrent de la pauvreté et de l'isolement trop grand pour y envoyer « de pauvres

26. *Economiste du Littoral*, 25 mars 1915.

27. Dossier 33.

diabes qui ont déjà tant souffert » (le maire de Massoins); à Breil, à Bendejun, au Broc, on n'a pas de local et l'hiver est très rigoureux; Roquesteron et Gattières n'ont pas de nourriture; Cabris, comme beaucoup d'autres villages, n'a pas le temps, car la cueillette des olives absorbe tout le monde. Mais sous ces raisons plus ou moins recevables, d'autres percent : à Levens, les réfugiés accueillis en 1914 ont abîmé les maisons prêtées et les propriétaires, estimant avoir été trop peu indemnisés, ne veulent recevoir personne ; à Auribeau, c'est la même attitude, car les premiers réfugiés sont partis en emportant la literie prêtée; le maire de Bar-sur-Loup écrit :

« Nos administrés ont gardé un si triste souvenir d'un envoi de réfugiés qui nous fut fait il y a trois ans passés qu'ils ne veulent plus rien entendre. »

Quant au maire de Coaraze, après avoir rappelé la pauvreté de sa commune, l'exiguïté des logements et la rigueur de l'hiver, il conclut :

« Presque toute la jeunesse de Coaraze a succombé au champ d'honneur, ce qui, compréhensiblement, a jeté un froid glacial sur la population et restreint ses libéralités. »

Tournons-nous à présent du côté des réfugiés. Là encore, nous trouvons peu de témoignages de satisfaction, mises à part des lettres de remerciements pour quelque secours accordé. Rare exception, un réfugié qui sollicite une aide écrit ces mots en juin 1915²⁸ :

« Je fais partie de cette immense majorité qui sait apprécier et reconnaître les bienfaits dont on les entoure, car il y a des esprits chagrins au caractère récalcitrant, au tempérament exigeant. »

Un autre cas particulier est celui des enfants. Leur témoignage apporte la note la plus fraîche; même quand ils se plaignent, leur ton n'est pas passionné comme celui des adultes. Eux aussi ont traversé de dures épreuves, mais elles les marquent moins. Ils savent encore s'émerveiller, ainsi devant la mer que beaucoup découvriraient : « Je me disais que j'irai peut-être en barque » note un gamin; ils s'étonnent, par exemple, en entendant l'accent du Midi; ils apprécient : « Nice l'hiver est un paradis »; mais ils émeuvent, car celui qui aime l'hiver niçois préfère encore son village et rêve de le retrouver.

28. Dossier 76.

Une bonne partie des plaintes portent sur le mauvais accueil des Alpes-Maritimes et en particulier sur les défauts de l'hébergement. Des réfugiés installés dans des hôtels se plaignent de n'être pas chauffés l'hiver et surtout de mal manger; ce dernier grief est souvent formulé. Au printemps de 1915, un membre du Comité des réfugiés meusiens vint enquêter dans le département sur le sort de ses compatriotes et son rapport fut extrêmement sévère pour le Midi ²⁹ : en matière alimentaire, des témoins, à Nice

« affirment que la nourriture distribuée aux réfugiés est insuffisante et que quiconque n'a pas la faculté de se payer un supplément d'alimentation arrive à s'anémier. »

On sert, dit-il, trop de soupe et de pommes de terre, de la viande trois fois par semaine seulement et un verre de vin le dimanche matin; en somme les prisonniers allemands sont mieux nourris ! Il ajoutait :

« Si les réfugiés ne sont pas bien alimentés à Nice, à Menton ils sont très mal nourris... Certains jours la nourriture est immangeable. »

En août 1917, des incidents éclatent à l'Hôtel Hermitage de Beaulieu; les nouveaux réfugiés se plaignent d'avoir été mal accueillis :

« Les gens de ce pays sont plus prussiens que les Prussiens pour nous aider ³⁰ », répètent-ils et ils jettent leurs aliments dans la cour de l'hôtel, le riz étant, d'après eux, plein de terre et la soupe infecte.

Le logement aussi est incriminé : le maire de Béthincourt, commune de la Meuse, s'en prend à Nice; c'est une ville égoïste et elle n'a offert que des taudis ³⁰ :

« Nous sommes obligés de constater qu'à Nice où personne ne perd de l'argent par suite de la guerre, mais au contraire où le commerce en gagne beaucoup, nous, malheureux des régions envahies, sans foyer et qui avons servi de rempart pour sauver le reste de la France, nous qui avons été dépouillés de tout, on n'a pour nous aucune considération, pas même de nous loger en payant (puisque nous l'avons offert) dans les propriétés austro-boches, alors que ceux-ci sont logés chez nous et occupent tout ce que nous possédons. Nous vous déclarons franchement que nous sommes outrés... »

Le rapport meusien fustige aussi l'égoïsme du Midi : Nice ne pense qu'à la perte de la saison touristique et voudrait se débarrasser des réfugiés en les exilant dans les montagnes de l'arrière-pays.

29. Dossier 3. Cette affaire alla jusqu'au Gouvernement ; le préfet dut à son tour rédiger un rapport de protestation où il exaltait la générosité des Alpes-Maritimes et expliquait le texte meusien par des faux témoignages.

30. Dossier 33.

Mais les réfugiés ne se plaignent pas seulement de l'indifférence et de l'égoïsme des Méridionaux qui, sans vergogne, les laissent aux prises avec une vie matérielle précaire; ils font apparaître aussi une attitude plus tranchée : l'hostilité de certains habitants de la région, l'injure parfois. Il semble que ces rapports étaient spécialement tendus avec les réfugiés de l'Est. Ainsi, le texte du Comité meusien déjà cité évoque les « froissements perpétuels » entre réfugiés et population locale, l'incompatibilité de caractère des deux groupes, les épithètes lancés par les Mentonnais à leurs hôtes : « Des espions, presque des Allemands. » Et un enfant, hébergé à Spéracédès, écrit en 1916 dans une de ces rédactions auxquelles nous avons déjà emprunté des renseignements ³¹ :

« Dans ce village, il y a beaucoup de gens bons, aimables, mais beaucoup ne sont pas humains, ils nous traitent d'Allemands et de Boches. »

Tous ces conflits furent répercutés en haut lieu, car beaucoup de réfugiés mécontents écrivaient au Président de la République, dont le secrétariat renvoyait l'affaire au préfet; ils demandaient aussi à leurs députés et sénateurs d'intervenir en leur faveur auprès de l'administration. Il y eut même des échos au Parlement où, par exemple, Cannes fut mise en cause; le maire réagit vivement; en décembre 1917, il écrivit au préfet ³² :

« J'avais commencé à rechercher l'immeuble nécessaire (pour les réfugiés) lorsqu'on a mis sous mes yeux un extrait d'un discours de M. Basly, à la Chambre des députés, où il est dit qu'à Cannes « les réfugiés ont été mal accueillis et n'ont eu que du pain sec et de l'eau à boire et sont dépourvus de tout ». Dans ces conditions, il est de l'intérêt des réfugiés d'être accueillis ailleurs qu'à Cannes et la municipalité vous prie de vouloir bien rechercher pour eux un pays plus hospitalier. »

Pouvons-nous déterminer si les griefs des réfugiés correspondaient à une réalité ? Personne n'avait intérêt à ce que la région fût déconsidérée, mais il est certain que, même au sein des milieux officiels, on relève des maladroites bien propres à indisposer les réfugiés.

Ainsi, la Côte d'Azur semble s'être sentie mal à l'aise face à des hôtes de condition modeste, pour la majorité ; ce n'était pas là une catégorie sociale qu'on avait l'habitude de recevoir. Lorsque les

31. Dossier 4.

32. Dossier 33.

réfugiés d'un convoi étaient de plus haute extraction, on le faisait nettement remarquer. Même dans l'attribution des logements et des secours, on observe une sorte de sélection en fonction du milieu social; en septembre 1914, le maire d'Antibes qui vient d'accueillir un convoi de réfugiés écrit ³³ : « La classe sociale à laquelle appartiennent la plupart de ces malheureux ne permet pas de les loger dans les villas. » Fréquemment, des réfugiés font savoir qu'il existe tel ou tel logement séquestré, généralement austro-allemand, et qu'ils aimeraient y résider : l'administration répond que ces logements sont trop luxueux et que, de toute façon, la loi ne prévoit pas que les intéressés puissent choisir. En novembre 1914, le Comité de secours s'occupe de deux familles de réfugiés bourgeois, médecin et industriel, et écrit au préfet ³⁴ que voilà « deux familles qui méritent toute notre sollicitude, leur situation sociale ne ressemblant en rien à celles des autres réfugiés »; aussi faut-il leur attribuer une somme d'argent et non des vêtements, généreusement offerts, mais plus ou moins usagés. Dans d'autres cas, il apparaît que des réfugiés connus avant-guerre comme des gens riches obtiennent facilement des prêts d'argent, parfois sans intérêt. Quant à la Croix-Rouge américaine, elle installe à Cannes, en 1917, un bel établissement pour les réfugiés, mais le réserve, en principe, à des gens autrefois aisés.

De plus les réfugiés inspiraient une certaine crainte. On redoutait qu'ils ne commissent des méfaits ou que des espions ne se fussent glissés parmi eux; aussi les surveillait-on, peut-être de manière vexante. Théoriquement, ils n'étaient pas tout à fait libres de leurs mouvements; à la fin de 1914, on avait décidé qu'ils ne pouvaient s'éloigner de plus de dix kilomètres autour de leur résidence sans sauf-conduit.

Les réfugiés étaient parfois l'objet de décisions contradictoires et arbitraires, car ils servirent de prétexte à règlements de comptes entre factions municipales opposées, par exemple à Cagnes au début de 1915. Dans d'autres cas, leur présence aviva les rivalités entre communes, certaines se glorifiant de fournir un effort plus grand que les autres; le maire de Cannes écrivait au préfet, en mars 1915 ³⁵ : « Vous seul pouvez, avec les ressources des communes égoïstes, satisfaire aux besoins de celles qui ne le sont pas. »

33. Dossier 76.

34. Dossier 40.

35. Dossier 76.

Cependant, il serait injuste de n'apporter aucun élément à la décharge des Alpes-Maritimes. Ainsi, sur le point particulier de l'alimentation, une partie des plaintes provenait non de la mauvaise qualité des plats, mais de leur différence par rapport aux habitudes du Nord et de l'Est; le commissaire de police d'Antibes, appelé à enquêter sur ce problème, en septembre 1916, expliquait à sa manière la situation ³⁶ : la cuisinière italienne préposée à l'alimentation des réfugiés

« a une tendance à faire une cuisine de son pays où le macaroni par exemple, entre pour une part un peu large... La plupart des réfugiés ne travaillant pas, leur appétit peut s'en ressentir; d'autre part, leur désœuvrement doit encore avoir, au point de vue table, une autre conséquence fâcheuse : ils ont trop le temps de penser à cette question, elle devient pour eux leur principale préoccupation. »

Plus généralement, les réfugiés oublièrent souvent que les Alpes-Maritimes elles-mêmes étaient confrontées avec certains problèmes dus à la guerre. Certes, cette région ne souffrit pas comme d'autres, mais elle connut des privations et des inquiétudes, la vie chère; sa position excentrique amena bien des retards et des difficultés dans son approvisionnement; de plus, elle était atteinte dans son activité principale, le tourisme.

La Côte d'Azur, « pays des fleurs, du soleil et des fêtes », était l'objet de critiques faciles; « Et c'est ainsi qu'on pense, au Pays du Soleil, que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes », conclut le sévère rapport meusien. Le Midi était presque jaloux pour sa situation qui le plaçait loin du théâtre des opérations militaires : « Ici, on ne se doute pas qu'il y a la guerre », remarque amèrement un réfugié cité par l'écrivain Renée d'Ulmès ³⁷. Les réfugiés, chassés de chez eux, ayant tout perdu, étaient facilement amenés à se montrer sévères et exigeants.

Le gouvernement lui-même reconnut que l'élan de générosité était atténué par la longueur de la guerre et le nombre des réfugiés; c'était là un réflexe humain. Or, avec le temps, l'effort exigé des Français devenait plus lourd :

« L'heure est passée où il pouvait être légitime de tenir compte des convenances individuelles et des commodités personnelles », déclarait le préfet, en juin 1918 ³⁸.

36. Dossier 56.

37. *Auprès des blessés*, Lemerre, Paris, 1916.

38. Dossier 33.

Si l'on dresse le bilan des relations établies entre les réfugiés et les Méridionaux, force est de constater qu'elles furent souvent tendues. Dans les plaintes, ce ne sont pas seulement l'administration et les règlements qui sont mis en cause, mais aussi les individus. La vie et les relations eussent été plus tolérables si, des deux côtés, on avait fait preuve de moins de mesquinerie, à quoi on ajoutera, pour les Méridionaux, une bonne part d'égoïsme et d'intolérance, parfois de la dureté et une mentalité de caste; pour les réfugiés, une sévérité et une exigence sans doute excessives, de la jalousie quelquefois. Cela n'efface pas la générosité incontestable du Midi, surtout au début de la guerre et, chez de nombreux réfugiés, des sentiments de reconnaissance dont les archives n'ont pas forcément gardé trace. Reste posé le problème de l'importance exacte des mauvais rapports, mais les documents montrent qu'ils furent fréquents. Au demeurant, était-ce étonnant au sein d'une guerre qui entravait toute entreprise normale et, tour à tour, avec ce qu'elle exigeait des hommes, endurcissait ou avivait la sensibilité.

A travers cette page d'histoire locale, nous espérons avoir rejoint un thème plus général, la vie de l'arrière pendant la Grande Guerre, et avoir mis en évidence quelques aspects qui en sont peu connus. Cette fuite des réfugiés, préfiguration d'un autre exode qui, deux décennies après, allait aussi désoler la France, posa de multiples problèmes. Dans un pays désorganisé, surpris par la durée de la guerre, puis mobilisé pour l'effort militaire, il fallait héberger, nourrir, vêtir des milliers de personnes déplacées. Les Alpes-Maritimes s'acquittèrent tant bien que mal de cette tâche, mais les deux populations mises en contact ne parvinrent pas toujours à s'entendre. Les réfugiés attendaient peut-être du Midi plus qu'il ne pouvait donner; ces malheureux, malmenés, épuisés, spoliés, croyaient mériter toute la sollicitude possible; ils trouvèrent des hôtes qui souffraient aussi, à leur manière, qui soignaient des blessés, qui demeuraient anxieux face au gigantesque affrontement en cours. Il manqua aux réfugiés de n'être pas les seules victimes de cette guerre.

Ralph Jean-Claude SCHOR.